



UPSADI

UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS

En savoir plus sur l'UPSADI et la prestation de santé à domicile

Qui sommes nous ?

Créée en 2013, l'UPSADI est l'une des organisations professionnelles de prestataires de santé à domicile (PSAD) les plus représentatives du secteur, tant en nombre d'entreprises que de nombre de patients pris en charge au niveau national.

Elle compte plus de 450 adhérents, en majorité des TPE et PME, acteurs indépendants ou groupements d'indépendants - parmi lesquels plusieurs acteurs majeurs du secteur-, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire.

Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Un maillon essentiel des parcours ville-hôpital

Les PSAD : des **acteurs de référence** du **virage domiciliaire** et de la **coordination** entre les différents acteurs du parcours de soin

- 2 300 entreprises
- 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé
- 4 millions de patients pris en charge à leur domicile

Les PSAD

- **accompagnent les patients à domicile** dont le traitement nécessite l'utilisation d'un dispositif médical complexe : pour un traitement de courte durée lié à une sortie d'hospitalisation, ou dans le cadre d'une pathologie chronique (diabète, apnée du sommeil...).
- sont des **acteurs de l'autonomie et du handicap**. Ils interviennent auprès de personnes âgées ou en situation de handicap qui nécessitent un dispositif médical ou une aide technique afin de maintenir, voire restaurer, leur autonomie à domicile.
- sont présents sur **l'ensemble du territoire** et répondent en quelques heures aux besoins des patients, y-compris dans les **déserts médicaux**. Ils sont à cet égard un atout à mobiliser pour améliorer l'accès aux soins et les parcours des patients

1 POUR LA RECONNAISSANCE DES PSAD en tant qu'acteurs de santé à part entière, au côté de l'ensemble des intervenants de santé, afin que

- les PSAD puissent participer aux débats nationaux et régionaux visant à l'amélioration du système de santé, et à la fluidification des parcours de santé des patients,
- les PSAD soient identifiés comme une voie d'avenir complémentaire pour répondre aux besoins grandissants du système de santé dans un contexte où le gain de temps médical est essentiel,
- leurs 6 500 professionnels de santé qualifiés (infirmiers, pharmaciens, diététiciens...) soient clairement identifiés dans le parcours de soins, en complémentarité des autres acteurs

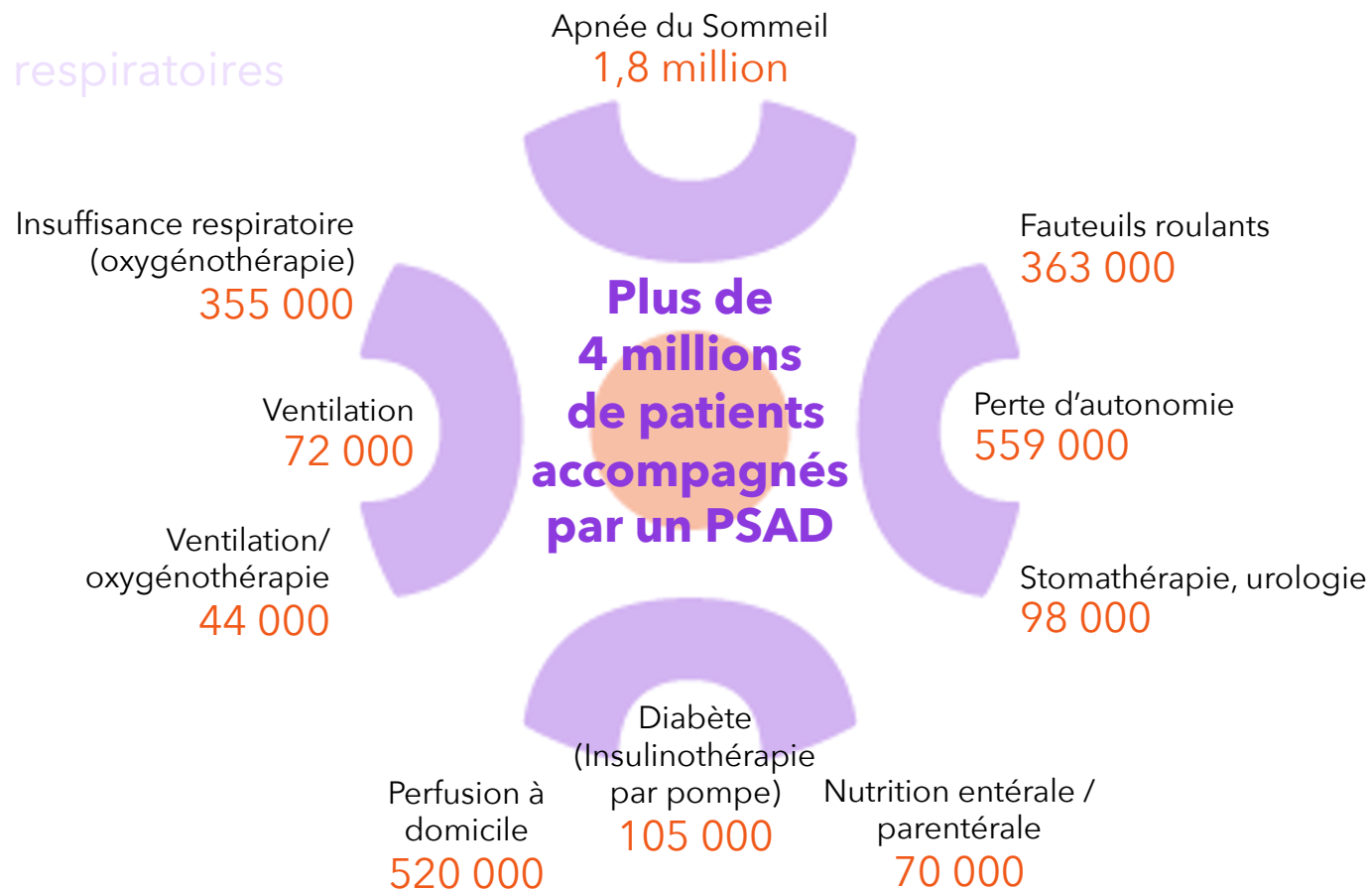
2 POUR UNE PRESTATION DE SANTE A DOMICILE DE QUALITE à travers

- La promotion des bonnes pratiques professionnelles, notamment au moyen de la mise en place de la future certification HAS qui démontrera la qualité des prises en charge.
- La professionnalisation des salariés à travers, outre des formations internes permanentes, la future mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) permettant aux personnels du secteur d'acquérir les compétences nécessaires à l'appréhension des patients, et l'expertise indispensable sur les dispositifs médicaux complexes servant d'appui aux traitements des patients accompagnés.

3 POUR ASSURER LA PERENNITE DU SECTEUR

- Alors qu'ils répondent à une demande grandissante d'accès aux soins à domicile sur tous les territoires, les PSAD sont pris en étau entre des baisses de tarifs des prestations de santé qui s'établissent chaque année aux alentours de 100/150 M€, imposées par le gouvernement (800 millions d'euros cumulés en 10 ans), **et une forte inflation au cours des dernières années**
 - Ainsi, entre baisse des recettes et hausses des coûts, de nombreuses entreprises sont aujourd'hui en danger.
- ▶ Face à une situation économiquement intenable, les entreprises de PSAD renouvellent leur souhait de co-construire avec le gouvernement et le CEPS (Comité économique des produits de santé), les bases d'une régulation respectueuse du secteur de la santé à domicile permettant la soutenabilité des dépenses publiques, le maintien des équilibres économiques des entreprises et la qualité des prestations délivrées aux patients.

Pathologies respiratoires



Maintien à domicile

Perfusion nutrition insulinothérapie

